



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE DE CONFÉRENCE  
DE LA MAIRIE LE 21 OCTOBRE 2019 À 10 H 30**

---

**Personne(s) présente(s) :**

Michel Beaulieu, président  
Alice Dignard, Conseillère - District no 2  
Guy Gilbert, Conseiller - District no 3  
Lorne Trudel, Conseiller - District no 6

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

**Personne(s) absente(s) :**

Hélène Bergeron, Conseillère - District no 1  
Lucie Laroche, Conseillère - District no 4  
Katy Duclos, Conseillère - District no 5

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Michel Beaulieu, président.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la séance et greffe**

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

**2. Finances et Administration**

- 2.1 Aucun

**3. Direction générale**

- 3.1 Adoption - Autorisation de contrat – Installation d'une fosse sanitaire temporaire au parc des Sentiers-du-Moulin
- 3.2 Adoption - Autorisation de contrat – Préachat d'équipements pour les installations septiques du parc des Sentiers-du-Moulin
- 3.3 Autorisation de signature - Quittance et transaction - 9201-3010 Québec inc.- c. Municipalité de Lac-Beauport

**4. Travaux publics**

- 4.1 Aucun

**5. Loisirs, culture et vie communautaire**

- 5.1 Aucun

**6. Urbanisme et développement durable**

- 6.1 Aucun

**7. Protection contre l'incendie**

- 7.1 Aucun

**8. Permis et inspections**

- 8.1 Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

**9. Varia**

- 9.1 Aucun

**10. Période de questions**

**11. Levée de l'assemblée**



**1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil.

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

**1.2 Ouverture de la séance et greffe**

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 10 h 34.

**346-2019**

**1.3 Adoption de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert  
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**347-2019**

**3.1 Adoption - Autorisation de contrat – Installation d'une fosse sanitaire temporaire au parc des Sentiers-du-Moulin**

ATTENDU QUE suite à l'annulation du contrat d'aménagement des installations septiques du bâtiment d'accueil du parc des Sentiers-du-Moulin (appel d'offres 18-450) ce conseil juge nécessaire de mandater Construction Citadelle inc. pour l'installation d'une fosse temporaire permettant l'ouverture du bâtiment avant la période hivernale;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert  
APPUYÉ par Madame Alice Dignard  
ET RÉSOLU :

De mandater Construction Citadelle pour réaliser le projet « Installation d'une fosse sanitaire temporaire au parc des Sentiers-du-Moulin » pour un montant maximum de 70 000,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises au Règlement d'emprunt 686 après signature de la cession du contrat de l'appel d'offres 18-450.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**348-2019**

**3.2 Adoption - Autorisation de contrat – Préachat d'équipements pour les installations septiques du parc des Sentiers-du-Moulin**

ATTENDU QUE suite à l'annulation du contrat avec la compagnie Construction Citadelle inc., les membres du conseil se sont engagés à effectuer le préachat des matériaux déjà fabriqués par la compagnie Premier Tech Aqua inc.;



IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert  
 APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel  
 ET RÉSOLU :

De mandater Premier Tech AQUA pour réaliser le projet de « Préachat d'équipements pour les installations septiques du parc des Sentiers-du-Moulin » pour un montant forfaitaire de 36 600,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises au Règlement d'emprunt no 686 après signature de la cession du contrat de l'appel d'offres 18-450.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**349-2019**

**3.3 Autorisation de signature - Quittance et transaction - 9201-3010 Québec inc.- c. Municipalité de Lac-Beauport**

IL EST PROPOSÉ par : Monsieur Guy Gilbert  
 APPUYÉ par : Monsieur Lorne Trudel  
 ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le document « Quittance et transaction - 9201-3010 Québec inc.- c. Municipalité de Lac-Beauport » ainsi que tous documents pertinents à cet effet.

Les sommes nécessaires devant être prises au Règlement d'emprunt 687.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**350-2019**

**8.1 Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)**

ATTENDU QUE conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-198, la réalisation de certains permis requiert l'approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et documents et qu'il a émis des recommandations pour ces projets présentés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert  
 APPUYÉ par Madame Alice Dignard  
 ET RÉSOLU :

D'autoriser ou de refuser selon le cas, l'émission des permis, ci-après décrits au tableau synthèse.

No. demande de permis	Objet	Décision du conseil
2016-01286	PIIA - Autoriser la construction d'une résidence avec stationnement d'une superficie de 150 m.c. et plus (RCI 5.1.5) 150, chemin de la Tournée Lots 1 496 465 et 1 496 467	Accepté
2019-00778	PIIA - Autoriser la construction d'une résidence et d'une aire de stationnement dans un secteur de forte pente et des bandes de protection (RCI 5.1.3, 5.1.13) 27, chemin du Grand-Bois Lot 4 981 365	Accepté



2019-00686	PIIA – Autoriser la construction d'une résidence et d'une aire de stationnement à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection (RCI 5.1.3, 5.1.13); Autoriser la diminution de la norme d'éloignement par rapport à la ligne des hautes eaux et par rapport à la limite extérieure d'un milieu humide ayant un lien hydrologique de surface pour un bâtiment principal (RCI 5.1.15); Autoriser la construction sur pilotis, pieux et autres structures à l'intérieur des bandes de protection d'un secteur de forte pente (RCI 5.1.11).	Accepté
------------	--	---------

Que cette acceptation ne porte que sur l'objet décrit en fonction du règlement 09-198 et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation municipale et d'urbanisme.

Qu'aucun permis ne soit émis avant que le Service des permis et inspections ait analysé la demande de permis et affirme que la demande est en tout point conforme aux normes et règlements municipaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. Période de questions**

À 10 h 47, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :  
Aucune

Fin de la période de questions à 10 h 47.

**11. Levée de l'assemblée**

Le président lève l'assemblée à 10 h 48.

---

Michel Beaulieu, maire

---

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier